

Julien Brillant, fusillé, rejoint le monument

Condamné à mort pour « abandon de poste en présence de l'ennemi », le Sarthois a été fusillé en 1916. Le 11 novembre, son nom rejoindra celui de ses camarades sur le monument de Bonnétable.

La vie de Julien Brillant, Sarthois du 362^e régiment d'infanterie, s'est brusquement arrêtée; le 26 août 1916, à 7 h du matin. Amené au poteau d'exécution, « devant les troupes », le soldat de 35 ans s'effondre sous le feu des douze hommes du piquet; à Conchy-les-Pots, dans l'Oise.

95 ans plus tard, vendredi 11 novembre, le nom du fusillé rejoindra celui de ses camarades sur le monument aux morts de Bonnétable, sa ville natale. C'est une nouvelle fois le travail d'Éric Viot qui a permis cette forme de réhabilitation posthume. Le Manceau a déjà fait inscrire le nom de Maurice Joubert au monument de Saint-Michel-de-Chavaignes et celui d'Émile Lhermenier à celui d'Yvré-l'Évêque.

Pourquoi Julien Brillant a-t-il été exécuté ? L'affaire remonte au 15 juillet 1916 quand le soldat originaire de Bonnétable disparaît alors que sa compagnie reçoit l'ordre de monter en première ligne, au Bois-Désiré, près de Biaches (dans la Somme). « Il se plaint d'avoir mal à la tête et au ventre », explique Éric Viot qui a consulté le dossier Brillant aux archives de Vincennes: **Un médecin lui donne un papier pour se présenter à un poste de soin auquel il ne se rend pas.** » Julien va errer pendant plusieurs jours avant de s'effondrer, épuisé, dans un champ de

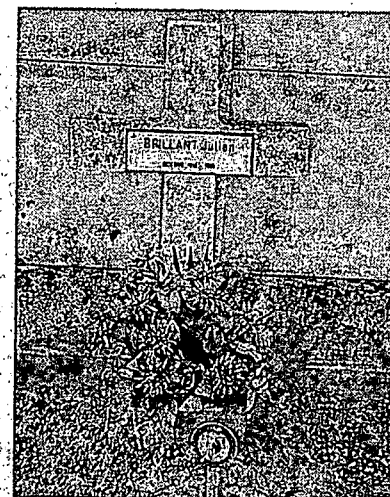
blé, où des soldats du 365^e vont le retrouver.

Cinq bâtons dans la colonne « oui »

Julien passe devant le Conseil de guerre le 14 août 1916. L'assemblée doit se prononcer sur deux questions: Julien Brillant a-t-il abandonné son poste ce 15 juillet 1916 au soir ? Et cet abandon a-t-il eu lieu en présence de l'ennemi ? Si la réponse est « oui » à la première question, c'est la prison pour Brillant. Mais si c'est aussi le cas à la seconde et que les cinq membres du conseil n'accordent



Éric Viot.



La tombe de Julien Brillant.

aucune circonstance atténuante au soldat, c'est la mort. Dans la colonne des « oui » du compte rendu du jugement Brillant sont tracés, à la plume, cinq bâtons. « L'une des questions qui se posent lors de ces procès c'est celle de la santé mentale de l'accusé, explique Éric Viot. Les spécialistes l'ont déclaré entièrement responsable de ses actes. Brillant n'était pas forcément bien noté par ses supérieurs. Et ils n'ont pas cherché à savoir pourquoi son père et son frère avaient été internés à l'asile psychiatrique du Mans. »

Julien est enterré à Conchy-les-Pots.

« Une petite tombe, dans un coin du cimetière », précise Éric. 95 ans après les coups de feu du peloton, le nom de Julien Brillant va rejoindre celui de ses camarades sur le monument aux morts de Bonnétable. Éric Viot ne pouvant être présent le 11 novembre, la municipalité a choisi de reporter la cérémonie au 8 mai 2012.

Olivier RENAULT.

Éric Viot poursuit ses recherches sur les fusillés pour l'exemple. Contact : 02 43 24 98 44 ou <http://les-bles-surés-de-l-ame.over-blog.com>.